

Luxembourg, le 10 novembre 2016

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures:

« Il semblerait que par mesure de sécurité, le carrelage des murs de plusieurs passages souterrains pour piétons le long de ligne ferroviaire Luxembourg-Pétange ait été partiellement enlevé.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures :

- *Monsieur le Ministre peut-il confirmer qu'il s'agit d'une mesure de sécurité ? Dans l'affirmative, pourquoi seulement une partie du carrelage a été enlevée ? Est-ce que le reste du carrelage ne pose aucun risque pour les piétons ?*
- *Est-ce qu'il s'agit d'un vice de construction ?*
- *Dans l'affirmative, est-ce que les réparations sont à charge de l'entreprise de carrelage ?*
- *Dans quels délais les carrelages enlevés seront-ils remplacés ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Max HAHN
Député

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu